

## FICHE DE REMBOURSEMENT

### Note explicative

Participation financière du Comité 37 concernant les stages organisés par la Ligue et la Fédération.

2 modes de dédommagement possibles :

Déduction de vos frais kilométriques aux impôts.

Ou demande de remboursement.

Si vous choisissez ce mode de remboursement merci de respecter les consignes ci-dessous.

Les déplacements doivent être, dans la mesure du possible, mutualisés.  
Dans le cas contraire une enveloppe forfaitaire sera « proratisée » au nombre de joueurs.

Documents à joindre à la fiche de remboursement :

- la feuille distance kilométrique prise sur Internet.  
(onglet « note de frais » indiquant le nb de Km, prix autoroute, consommation)

Le forfait kilométrique est de **0.20€/kilomètre**

- Les frais d'autoroute sont pris en charge (joindre les justificatifs).
- la convocation au stage.

Joindre un RIB pour toute demande de remboursement.